

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

A 18 H 00 DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------------|--|
| M. le Maire | 1° - Mise en place du Conseil Communal Consultatif de la Ville de Metz. |
| Mme LUX | 2° - Développement de l'offre Petite Enfance - Création de Maisons d'Assistants Maternelles et d'une 'Maison des bébés'. |
| Mme VIALLAT | 3° - Prolongation du programme de lutte contre la précarité énergétique PACTE -15% et versement d'une subvention à l'ALEC du Pays Messin pour 2021. |
| M. DAP | 4° - Avenant à la convention de maîtrise foncière entre EPFGE/BATIGERE GRAND EST/Ville de METZ - Ancien hôpital Sainte Blandine. |
| M. DAP | 5° - Suppression de la ZAC TECHNOPOLE METZ 2000 : Avis de la collectivité qui a pris l'initiative de sa création. |
| M. DAP | 6° - ZAC DU SANSONNET : Approbation du Compte-Rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de l'année 2020 et de la prolongation de quatre (4) années de la durée de la convention de concession. |
| M. DAP | 7° - ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE : Approbation du Compte-Rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de l'année 2020. |
| M. KHALIFÉ | 8° - Acquisition amiable d'une parcelle sise rue Liedot/sentier Wacas à Metz - Plantières-Queuleu. |
| M. KHALIFÉ | 9° - Résiliation du bail emphytéotique du 4 mars 1936 et cession de l'immeuble sis 18 rue du Général de Gaulle à Plappeville (57050). |
| M. KHALIFÉ | 10° - Cession à l'UEM d'une emprise foncière à distraire d'une parcelle communale sise rue Teilhard de Chardin à Metz - Devant-Les-Ponts. |
| M. LUCAS | 11° - Cession de 9 emplacements de stationnement situés 17 quai Paul Wiltzer à Metz. |

- M. DAP 12° - Cession de parcelles situées avenue de Blida et rue du Général de Lardemelle à l'UEM.
- M. DAP 13° - Cession d'un terrain communal situé rue Charles Le Payen au Sablon : ajustement du périmètre et actualisation du prix de cession.
- M. BOHR 14° - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 avec l'État, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, la Ville de Metz et l'Université de Lorraine / Espace Bernard-Marie Koltès - Metz et complément de programmation.
- M. BOHR 15° - Metz, ville 100% Education Artistique et Culturelle : 12e saison des résidences d'artistes à l'école.
- M. VORMS 16° - Subvention pour l'acquisition d'un nouveau drapeau par la fédération de la Moselle de l'Union Nationale des Anciens Combattants.
- Mme VIALLAT 17° - Participation financière aux frais de chauffage de la Cathédrale.
- Mme FRIOT 18° - Modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.
- M. REISS 19° - Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.
- M. REISS 20° - Saison sportive 2020/2021 : accompagnement des clubs par la ville.
- M. TAHRI 21° - Attribution de subventions aux associations messines au titre du soutien à l'action socioéducative.
- M. TAHRI 22° - Dispositif Relais Jeunes 15-25 ans.
- M. SCIAMANNA 23° - Soutien à la manifestation Metz l'étudiante #1.
- M. SCIAMANNA 24° - Convention pour le dispositif d'initiation à la langue allemande, "Wir Kinder sprechen deutsch !".
- Mme AUDOUY 25° - Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 et projet Komar Chey, dans le cadre de Metz "Ville Amie des Enfants".
- M. LUCAS 26° - Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2020 par la SAEML UEM.

- M. LUCAS 27° - Garantie d'emprunt accordée à la SAREMM pour l'aménagement de la ZAC du Sansonnet.
- M. LUCAS 28° - Liste des locaux assujettis à la taxe annuelle sur les friches commerciales.
- M. LUCAS 29° - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles et additions de construction.
- Mme AGAMENNONE 30° - Confirmation de l'instauration d'une redevance de stationnement au sens de l'article L2333-87 du CGCT.
- Mme AGAMENNONE 31° - Stationnement payant sur voirie : modalités de reversement des produits de forfait de post-stationnement à Metz Métropole.
- Mme AGAMENNONE 32° - Présentation du rapport annuel 2020 des recours administratifs préalables obligatoires du stationnement payant sur voirie.
- M. le Maire 33° - Communication des décisions.